

Cadenassage

~ procédure et opération de cadenassage ~



FORMATION EN LIGNE ou EN ENTREPRISE

Cadenassage de groupe ou d'équipe, nécessaire avant de réparer, ou travailler à modifier une machine, un équipement ou dans une installation considérée à risque d'énergie potentielle.

Cette formation est adaptée aux besoins de travail sur votre chantier, dans votre usine ou dans votre entrepôt, avec vos équipements et machines. Elle y traite des sujets suivants :

- la procédure du cadenassage – c'est quoi ? - comment faire ?
- le préposé et l'accompagnateur lors d'une opération de cadenassage
- les sortes d'énergies à neutraliser en cadenassage
- les étapes à une opération de cadenassage
- le matériel et les outils nécessaires à un cadenassage
- les feuilles de travail aux équipements à cadenasser
- un test de compréhension à la fin de la formation.

Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation des connaissances acquises et nécessaires aux opérations de cadenassage sur les machines et les équipements à cadenasser.

Chaque participant et le gestionnaire reçoivent les instructions de travail pour faire une opération de cadenassage à vos machines, étape par étape et sécuritairement, selon les fiches de cadenassage.

L'entreprise employeur du participant reçoit un certificat mentionnant favoriser le développement de ses employés dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

Cette formation inclut les nouvelles normes de la loi et des règlements de janvier 2016 et les mises à jour depuis. Elle est communiquée par un formateur agréé.



NOTEZ : nous offrons le service d'évaluation des dangers et des risques, et de mise en place des fiches nécessaires aux équipements et machineries, pour les opérations de cadenassage.

Cadenassage

~ procédure et opération de cadenassage ~

Plan de cours mis à jour : Mai 2024

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 3 heures - EN LIGNE donnée par visioconférence en direct • Ou en entreprise selon le nombre d'opérateurs et leurs machines.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 10 participants / session
où	<ul style="list-style-type: none"> • EN LIGNE se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage. • EN ENTREPRISE se fait pour tous les opérateurs de machines. Ces visites se font en respectant les consignes sanitaires de la Santé publique du Québec, de la CNESST (provincial) et du CCHST (fédéral).
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • EN LIGNE – 850 \$ / session + 35 \$ par participant. • EN ENTREPRISE se fait pour tous les opérateurs de machines – à partir de 1150 \$ (selon le nombre de machines) + 35 \$ par participant. Des frais de KM sont facturés, pour la visite-accompagnement en entreprise.
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les directives en matière de santé et sécurité, de la CNESST et de l'ASP : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les participants à la façon de faire un cadenassage ; ▪ Pourquoi faire un cadenassage, les dangers à ne pas faire ; ▪ Revoir les directives et les applications de travail de l'entreprise, pour éliminer les énergies sur un équipement, un véhicule, un outil, une machine, selon la CNESST, l'ASP et les normes et lois de travail Canada ; ▪ Maîtriser la feuille de travail pour cadenasser un équipement ; ▪ Planifier et analyser sécuritaire de la tâche avant de débiter les travaux ; ▪ Intervention rapide de sauvetage ; ▪ Réussir le test de compréhension sur vos connaissances à la procédure de cadenassage. ▪ Procurer une attestation de connaissances au participant.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est théorique et pratique, et traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rôles et responsabilités de tous, selon la loi et la procédure ; ▪ Les feuilles de travail pour éliminer les énergies et appliquer la procédure ; ▪ Les équipements et accessoires de cadenassage ; ▪ Où, quand, comment et pourquoi utiliser ; ▪ Les obligations de l'employé et celles de l'employeur, selon la CNESST et les lois fédérales, provinciales, concernant la santé et la sécurité au travail. • Assurer un plan d'évacuation, comprenant les premiers soins, la protection des lieux et des collègues ; • Un test écrit de compréhension.

Cadenassage

~ procédure et opération de cadenassage ~

<p>attestation de connaissances acquises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation des connaissances acquises et nécessaires aux opérations de cadenassage sur les machines et les équipements à cadenasser. • Chaque participant et le gestionnaire reçoivent les instructions de travail pour faire une opération de cadenassage à vos machines, étape par étape et sécuritairement, selon les fiches de cadenassage. • L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail et à informer ses employés. • Le gestionnaire reçoit le cahier du gestionnaire qui est un résumé de la présentation, des normes, des directives et des instructions de travail, pour assurer les suivis aux opérations de cadenassage. • Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans.
<p>soutien professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST. Ça fait partie de nos services professionnels.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur nos honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP nous contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.

De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.

